



Département de la sécurité, des institutions et du sport

Service de la circulation routière et de la navigation

Administration et logistique

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport

Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt

Administration und Logistik

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ATTESTATION	Nom et adresse du requérant
Concernant la participation au cours de Formation pratique de base pour élèves Motocyclistes (OAC 19)	
	Date de naissance _____ Numéro de registre _____

- 1 Les huit heures du cours (quatre doubles-leçons) seront réparties de manière égale sur deux jours. Les douze heures du cours (six doubles leçons) seront réparties de manière égale sur trois jours. Les exercices doivent se faire dans l'ordre prévu dans le programme-cadre.
- 2 La validité de l'attestation est d'une année à partir de la date d'établissement de l'attestation.
- 3 L'examen pratique de conduite peut être passé avec un motocycle à changement de vitesse automatique ou manuelle. La restriction ne figurera pas dans le permis de conduire.

Dates de la participation aux différentes parties du cours	Timbre et signature du moniteur de conduite
1 ^{ère} double leçon :	
2 ^{ème} double leçon :	
3 ^{ème} double leçon :	
4 ^{ème} double leçon :	
5 ^{ème} double leçon :	
6 ^{ème} double leçon :	
Date de l'établissement de l'attestation (Dernière double leçon= fin du cours) :	

